

DISCUSSIONS

SUR

L'IMPÔT DES BOISSONS.

Il a été donné à peu de taxes de soulever autant de récriminations et autant de colères que l'impôt des boissons. On dirait qu'il a eu pour but d'exercer la patience des contribuables, de fournir un éternel aliment à l'activité ingénieuse du percepteur, et de créer un prétexte toujours nouveau aux sophismes des financiers officiels. Depuis l'orateur romain qui lui reprochait de rapporter autant de haine que d'argent, jusqu'à nos députés qui l'ont qualifié de déni de justice, d'extorsion, et de défi jeté à l'opinion publique, il semble avoir épuisé toutes les formules de l'injure et de l'indignation. D'un autre côté, depuis les financiers de l'antiquité qui disaient : Cet impôt est bon, puisqu'il rapporte, et ceux, plus récents, qui le trouvent juste, parce qu'on le paie sans s'en apercevoir, jusqu'à M. de Villèle, répondant aux propriétaires de vignobles qui lui demandaient : Que ferons-nous de nos vins ? — Parbleu ! vous les boirez ; jusqu'à M. de Kératry, qui applaudit à cette taxe précisément parce qu'elle empêche de les boire ; jusqu'à M. de Montalembert, qui y voit une garantie pour le salut de la religion, de la famille et de la propriété, pas une exagération, pas un mensonge, pas un vice de raisonnement n'a manqué à sa défense.

Les propriétaires ont pétitionné, les comités vinicoles ont protesté, on a fait de l'agitation ; comme l'Irlande, le midi de la France a demandé le rappel de l'union. Le peuple aussi a protesté à sa manière, en brisant les barrières et en brûlant les registres. Les gouvernements ont répondu à ces réclamations et à ces menaces par des promesses, et, jusqu'à présent, ils n'ont opéré que des changements de dénominations. Le plus hardi, le gouvernement actuel, le ministère de l'*action*,